

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
UNIVERSITE LIBRE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

UNILIC

AGREEE PAR ARRETE MINISTERIEL
N° 0071/MINESU/CAB.MIN/TLL/JRM/SB/2021



ECONOMIE DE L'EDUCATION

Par
Junior KAPALAY TATI

Février 2026

Junior KAPALAY TATI : Economiste, Manager, Juriste, Pédagogue Didacticien, Théologien et chercheur
Tel. : (+243) 893333716 – 897414678 – 812297706, E-mail : juniorkapalaytati@gmail.com

INTRODUCTION

Il est aujourd'hui admis qu'un système éducatif accessible au plus grand nombre est un moyen efficace pour assurer la croissance économique par la formation, la création de nouvelles qualifications. Un rapide survol de la pensée économique laisse apparaître un certain nombre de thèmes de réflexion que nous classerons en deux groupes.⁽¹⁾

Le premier se détermine autour du thème majeur du capital humain : l'éducation est un capital, qu'il convient d'évaluer et auquel on peut associer des coûts, des gains et donc une rentabilité ; mais il est clair que l'unanimité n'est pas parfaite sur ce point et que d'autres approches complémentaires ou concurrentes sont envisageables.

Le second groupe thématique est beaucoup plus disparate, chacun des thèmes n'ayant en fait été, dans la plupart des cas, qu'effleuré. On y recense :

- les divers effets de l'éducation sur la croissance, le progrès économique, les comportements individuels, etc. ;
- le rôle important de l'origine sociale des individus dans leurs comportements éducatifs ;
- l'intervention (souhaitée ou non) de l'Etat dans le domaine éducatif ;

⁽¹⁾ Banque mondiale (1988) : L'éducation en Afrique sub-saharienne : pour une stratégie d'ajustement de revitalisation et d'expansion

- les problèmes posés par l'organisation et le fonctionnement du système éducatif.

En fait, nous disposons là l'essentiel des thèmes de réflexion qui constituent le champ de l'analyse contemporaine de l'économie de l'éducation et qui, pour plus de clarté, peuvent s'articuler sur quatre axes principaux ; la demande d'éducation, l'offre d'éducation, l'impact de l'éducation et la politique éducative.

Au total, l'analyse économique confère aujourd'hui une importance très grande aux ressources humaines, dans ce sens deux phénomènes peuvent être observés d'abord la théorie du capital humain, ensuite l'apport de l'éducation au développement.⁽²⁾

Ce pourquoi cet enseignement comprendra deux composantes :

- une composante théorique relative au lien entre éducation et développement ;
- une seconde composante composée du repérage de quelques évaluations pratiques relative au lien entre la croissance et les ressources humaines, aux coûts et à la rentabilité de l'investissement en éducation.

⁽²⁾ Banque mondiale (1987) : Le financement de l'éducation dans les pays en voie de développement.

CHAPITRE 1 : L'IMPORTANCE DU CAPITAL HUMAIN DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Les notions du capital humain et de rendement de ce capital permettent d'interpréter le différentiel de revenus salariaux et la perte de cohérence entre la progression du revenu national et celle des facteurs conventionnels y contribuant. En assimilant l'éducation à un investissement, tout accès gratuit au savoir est exclu. L'éducation, en tant qu'in put, est donc limitée à ses expressions monétaires tandis que sa contribution à l'output est évaluée en termes de gains ou de pertes. Les dépenses expliquent en effet les différences individuelles et catégorielles de salaire réel et une partie de l'accroissement du revenu national.

La théorie du capital humain s'appuie sur une série de faits. Les études les plus récentes distinguent les programmes de formation et sont plus soucieuses d'analyser la relation entre la formation et l'emploi. L'école doit certes se montrer réceptive au monde de travail, la tendance est alors à charger l'école de la préparation à un nombre toujours plus grand.⁽³⁾

Dans la présente revue de littérature, il sera question après avoir souligné le fondement de la théorie du capital humain, de s'interroger sur la rentabilité de l'éducation et de l'enseignement supérieur en particulier, à travers une critique des choix méthodologiques, les différents facteurs déterminant le

⁽³⁾ BEKER Gary (1993): Human capital, Third Edition, University de Chicago Press

niveau de rentabilité. Nous évoquerons enfin quelques grandes tendances sur les travaux de rentabilité.

section 1 : La théorie du capital humain, son intérêt et son rôle stratégique

L'une des grandes découvertes de l'analyse économique contemporaine est relative à la théorie du capital humain à partir des recherches de trois auteurs : SCHULTZ en 1983, G. BECKER et ROMER en 1986 et en particulier LUCAS en 1988.⁽⁴⁾

Toutes ces recherches évaluent l'impact de l'éducation et de la formation sur la croissance économique et le développement.

L'investissement dans le capital humain est au cœur des stratégies mises en œuvre par de nombreux pays pour promouvoir la prospérité économique, l'emploi et la cohésion sociale. Les individus, les organisations et les nations sont de plus en plus conscients qu'un haut niveau de connaissances et de compétences est essentiel pour leur sécurité et leur réussite. L'accord sur ces principes a suscité sur le plan politique aussi bien que social de nouvelles attentes concernant la réalisation d'objectifs économiques et sociaux ambitieux, grâce à un investissement accru dans le capital humain. Cependant les investissements

⁽⁴⁾ SCHULTZ Théodore : "Some observations on the allocation of resources in high education", Université de Chicago 1960, "Investment in man" (1959)

ne seront productifs que s'ils sont bien adaptés à leurs objectifs.

La nécessité de politiques cohérentes pour encourager les personnes de tous âges à se former tout au long de leur vie est reconnue bien au-delà des ministères de l'éducation, jusqu'au niveau politique le plus élevé. Telle la mise en accord du conseil des ministres de l'OCDE (1997) sur « l'urgence de mettre en œuvre des stratégies efficaces de formation tout au long de la vie pour tous, de renforcer les capacités des individus à s'adapter et à acquérir des qualifications et des compétences nouvelles ». ⁽⁵⁾

Pour améliorer la cohésion social, notamment en s'attaquant au chômage, les ministres du travail ont également souligné qu'il était important de se préoccuper des besoins de ceux qui en raison de l'insuffisance de leurs connaissances et de leurs qualifications ne peuvent pas participer pleinement à une économie fondée sur le savoir et qui ont des possibilités d'apprentissage à vie extrêmement limitées. Les enjeux sont très importants : « un chômage élevé et persistant, ainsi que de faibles rémunérations affectant une part importante de la population en âge de travailler constituent une menace pour le tissu social si ces problèmes ne sont pas résolus efficacement et à court terme ».

C'est pourquoi dans des domaines très variés, de grands espoirs se fondent sur l'investissement dans le capital humain pour permettre d'atteindre les objectifs économiques et sociaux essentiels. Ils intéressent des

⁽⁵⁾ BERTHELEMY et SECK: La croissance économique au Sénégal, OCDE, 1997

pays, des entreprises et les individus qui luttent pour ne pas être exclus d'une compétition intense dans laquelle les connaissances et les compétences sont essentielles, mais ils concernent également des stratégies pour surmonter le chômage et promouvoir la cohésion sociale. Etant donné que le capital humain est associé à un ensemble complexe d'attentes et d'objectifs, il est important de considérer la diversité des éléments qui le caractérisent, ainsi que l'hétérogénéité des investissements et de leurs résultats potentiels.

Il est maintenant acquis que le niveau de développement d'un pays est étroitement lié à son niveau d'instruction au point même d'en dépendre. L'éducation est un facteur d'efficacité qui élève la productivité des travailleurs et contribue de cette manière à augmenter la production. L'éducation est ainsi associée aux autres facteurs traditionnels (capital et travail) pour expliquer les performances et les contreperformances. Diverses études ont essayé de tester et de quantifier l'impact de l'éducation sur la croissance économique. Pour cela il y a deux (2) points :

- l'impact global de l'éducation sur la croissance. Par deux méthodes différentes d'évaluation, DENISON (1961) et SCHULTZ (1962) ont abouti à des résultats similaires. Ainsi DENISON calcule que 23% de la croissance des Etats-Unis entre 1930-1960 était imputable à l'accroissement de l'éducation. SCHULTZ par sa méthode du taux de rendement, est arrivé lui aussi à la même conclusion que l'éducation

contribue pour une bonne part à la croissance américaine.

- Les effets indirects de l'éducation sur la croissance économique. Les effets indirects de l'éducation sur la croissance économique s'articulent autour de deux points essentiels : d'une part ils se manifestent par des externalités positives que l'éducation engendre et d'autre part la liaison entre l'éducation et les autres types de ressources humaine à savoir : la santé, la nutrition, la pauvreté, la fécondité, etc.⁽⁶⁾

Section 2 : Définition de l'éducation dans une perspective économique.

2.1 Signification du concept global d'économie de l'éducation.

L'éducation est comprise toute action de formation portant principalement sur les enfants et les adolescents et de manière croissante sur les adultes et qui a pour résultat l'ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles. Cela permet de distinguer deux types d'éducation :

- l'éducation formelle qui se réfère à toute activité délibérée de formation contribuant au développement des facultés intellectuelles et l'acquisition de connaissance

⁽⁶⁾ SCHULTZ Théodore(1983) : Il n'est de richesse que d'hommes, Economie sans rivages

- générale ou spécialisée, y compris celle conduisant à l'obtention d'une compétence ;
- l'éducation informelle qui regroupe des formations non formelles influençant les attitudes, les comportements, les modes de pensée et les connaissances. C'est par excellence, l'éducation diffusée par le milieu.⁽⁷⁾

2.2 Signification et portée du concept de capital humain

Le concept de capital humain est fréquemment utilisé en économie depuis une trentaine d'années au moins (par exemple SCHULTZ, 1961, BECKER, 1964) ; certains le font remonter aux travaux d'ADAM SMITH au XVIIIe siècle. Le concept insiste fortement sur l'importance du facteur humain dans les économies fondées sur les connaissances et les compétences. Le capital humain peut se définir de nombreuses manières. En économie de l'éducation, on le définit comme « les connaissances, qualification, compétences et autres qualités personnelles possédées par un individu intéressant l'activité économique ». Le capital humain constitue donc un bien matériel qui peut faire progresser et soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité. Il peut croître, se réduire ou devenir inutile. Il subit différentes influences et provient de différentes origines, notamment, mais pas seulement d'un apprentissage organisé sous la forme de l'éducation et de la formation. Les quatre éléments (connaissances, qualifications, compétences et autres

⁽⁷⁾ COMGS Philip (1967) : La crise mondiale de l'éducation, UNESCO

qualités personnelles) peuvent contribuer à ses missions sociales et démocratiques, et dans une certaine mesure culturelle et personnelle. Si le capital humain suppose que l'on mette l'accent sur la sphère économique, la distance peut être faible entre la politique et les pratiques visant à accroître ce capital et celles qui sont orientées vers d'autres fins.

La mesure du capital humain ne concerne pas seulement le niveau éducatif. Les mesures du capital humain fondées sur le nombre d'années d'études effectuées et le niveau de scolarité ainsi que le différentiel de rémunération existant en faveur de ceux qui ont bénéficié davantage d'enseignement sont loin d'être suffisantes, si l'on adopte une définition large des qualifications et autres compétences des individus.⁽⁸⁾

L'investissement dans le capital humain procure donc des avantages aux individus, aux entreprises et aux sociétés. Ces avantages peuvent être de nature économique et prendre la forme d'un supplément de gains, de productivité ou de croissance économique. L'investissement en capital humain fournit également un vaste éventail d'avantage qui n'est pas d'ordre économique, notamment accroissement de la cohésion sociale, une diminution de la délinquance et une amélioration de l'état sanitaire.

Section 3 :

L'économie de l'éducation dans la littérature économique actuelle, brève revue de la littérature.

Les Classiques ont été les premiers à s'intéresser à l'économie de l'éducation. Nous pouvons

⁽⁸⁾ DELORS J. (1993) : L'éducation u trésor est caché dedans, Ed. Odile Jacob
 Junior KAPALAY TATI : Economiste, Manager, Juriste, Pédagogue Didacticien, Théologien et chercheur
 Tel. : (+243) 893333716 – 897414678 – 812297706, E-mail : juniorkapalaytati@gmail.com

citer quelques auteurs, à savoir : **Adam Smith, Malthus, J. S. Mill, Marx, Marshal, Walsh, Etc.**

Les contemporains ont été cités plus haut, notamment les théoriciens de la croissance endogène comme Römer et Lucas.

Concernant les recherches sur l'économie de l'éducation en Afrique, elles sont assez limitées ? Certains travaux émergent menés par Psacharopoulos (1973), Lévy Garboua et Mingat (1979), F. Orivel, Rossignol, Glasmann et Beauvialat, A ; Diagne et Daffé. La Banque mondiale (1982) a aussi mené des études remarquables sur les investissements dans le domaine éducatif. Mais, c'est sur la Côte d'Ivoire que les recherches sont plus nombreuses et certainement plus vigoureuses.

Section 4 :

L'apport des théories de la croissance endogène

On peut considérer les dépenses d'éducation, de santé et de formation comme des facteurs de croissance en ce qu'elles accélèrent l'accumulation de capital humain, les théories de la croissance endogène, mettent ainsi en exergue le rôle économique de l'Etat. Celui-ci est en effet l'agent le plus habilité pour réaliser ce type de dépenses qui jouent un rôle important dans le processus de croissance endogène. ⁽⁹⁾

⁽⁹⁾ De VREYER P : La demande d'éducation en Côte d'Ivoire, Revue d'Economie du Développement n°3, Sept. 1993

L'intérêt primaire de l'investissement public en capital humain est qu'il permet d'accroître la productivité sociale. Si l'on admet en effet qu'une meilleure formation, théorique ou pratique, augmente l'efficacité productive de l'individu, les effets externes des types « learning-by-doing » qui découlent de son activité permettent alors d'accroître la productivité des agents qui le côtoient. Ainsi l'échelle globale, plus le stock de capital humain disponible est élevé, plus la production par tête est importante.

Des tests empiriques menés par LOCKEED et alii (1980) à partir de données relatives à des données relatives à des pays en développement ont montré que quatre années d'enseignement élémentaire permettent d'accroître la productivité d'un agriculteur de 8,7 % en moyenne.

En outre puisque l'éducation est un moyen privilégié d'accumulation du capital humain, les dépenses publiques effectuées, en sa faveur apportent alors une contribution essentielle au processus de croissance endogène. D'ailleurs, l'importance accordée à l'éducation est telle que des modèles ont été élaborés qui font exclusivement de cette activité une source de croissance auto-entretenu. Dans ce type de modèle, la constance des rendements d'échelle est assurée par l'effet direct du niveau d'éducation sur la productivité des travailleurs. La croissance des rendements au niveau macroscopique découle des externalités qu'engendre le niveau d'éducation. Par ailleurs des travaux économiques soulignent le rôle essentiel que jouent les dépenses d'éducation sur le processus de croissance.

Denison (1962) estime que la croissance économique des Etats-Unis entre 1930 et 1960 est dues pour 23 % à l'accroissement du niveau d'éducation de la force de travail. Les travaux de NADIRI (1972) chiffrent cette contribution de l'éducation à 0,8 % pour le Mexique et 3,3 % pour le Brésil.

Barro (1991) montre que pour un niveau donné de Produit Intérieur Brut par tête en 1960, les pays à fort taux de scolarisation ont enregistré un taux de croissance plus élevé que celui des pays à faible taux de scolarisation. Ainsi on comprend difficilement qu'au moment où l'importance des dépenses publiques d'éducation de formation dans le processus de croissance est fortement soulignée par les nouvelles théories de la croissance, que des pays en développement sous ajustement structurel s'évertuent à restreindre la progression de ces types de dépenses. Certes à court terme, une telle politique est prompte à rétablir l'équilibre des finances publiques de ces pays. Mais la croissance économique qui s'amorce péniblement depuis peu dans certains de ces pays risque de n'être point durable. Dans une perspective de croissance endogène, cet essoufflement de la croissance devrait résulter de la décroissance des rendements marginaux du capital humain.⁽¹⁰⁾

⁽¹⁰⁾ GAYE DAFFE et A. DIAGNE : rendement interne et coût d'un diplômé de l'UCAD, FASEG/CREA, juin 1994

CHAPITRE 2 : LA DEMANDE INDIVIDUELLE D'EDUCATION

Le concept de demande en économie renvoi à un lien entre les quantités demandées de biens ou services et les goûts et préférences des individus ou du groupe sous une contrainte budgétaire dépendant des prix de ces biens et des revenus, pourvus par les consommateurs. Cette notion de demande trouve une place en économie de l'éducation.

En effet, l'éducation qui est un bien non seulement économique mais aussi publique est demandée en fonction des préférences et des revenus des demandeurs que sont l'Etat, les collectivités locales, les ménages et les individus. Il est intéressant de souligner que quel que soit le type de demandeur (Etat, collectivités locales, ménages, individus), l'individu reste la personne qui au bout du compte est le bénéficiaire directe de l'éducation, en ce qu'il est non seulement le détenteur du capital humain mais aussi le bénéficiaire des avantages sociaux. Cependant, les autres types de demandeurs ne sont que des bénéficiaires indirectes dans la mesure où eux ne profitent que des externalités (productivité des travailleurs) de la formation de l'individu, ce dans le meilleur des cas et dans le pire des cas ils peuvent être victimes d'une fuite de cerveaux. De façon plus singulière, nous allons étudier le cas de la demande d'éducation sénégalaise.

Section1 :

Les déterminants de la demande individuelle.

En ce qui concerne la demande d'éducation, il est essentiel d'éviter dès le départ toute confusion à ce sujet. Ce sont les individus (ou leur famille à qui sont fondamentalement les demandeurs, qui souhaitent acquérir un certain niveau de connaissances (une certaine formation, un certain diplôme, une certaine expérience). Les entreprises, et plus généralement les employeurs, demandent une main d'œuvre qualifiée, c'est à dire les services que cette main d'œuvre est susceptible de lui apporter grâce à son éducation. Elle ne demande pas directement de l'éducation (sauf à la limite, en matière de formation continue).

La demande des individus se manifeste aussi bien par les queues à l'entrée des universités que les demandes réitérées d'implantation de collèges ou de lycées ou « d'antennes » universitaires sur tout le territoire, que par la prolongation généralisée des études. Il conviendra alors de s'interroger sur les motivations et la logique de cette demande. Le cœur de l'analyse reposera sur la notion fondamentale de capital humain, ce qui ne nous interdira pas d'envisager des approches concurrentes ou complémentaires et d'élargir l'analyse. ⁽¹¹⁾

Face à cette demande, il est clair qu'il existe une offre qu'au moins dans une première approche, on peut assimiler au système éducatif au sens large. Ce système ne peut être purement et simplement assimilé à

⁽¹¹⁾ GRAVOT Pierre : Economie de l'éducation, Ed. Economica, 1993
Junior KAPALAY TATI : Economiste, Manager, Juriste, Pédagogue Didacticien, Théologien et chercheur
Tel. : (+243) 893333716 – 897414678 – 812297706, E-mail : juniorkapalaytati@gmail.com

un système productif ordinaire. Son caractère non marchand et la nature même de ses activités, imposent une analyse spécifique qui permette en particulier d'en proposer une évaluation des performances et des principes de fonctionnement. Tel sera l'objet principal de la seconde partie, qui abordera aussi le problème de l'offre sous l'angle individuel, dans la mesure où il est parfaitement concevable de considérer l'individu comme le producteur de son capital intellectuel.

Un des enseignements majeur de la théorie de la demande d'éducation est que cette dernière a un impact (direct ou indirect) sur les qualifications individuelles et donc sur le marché du travail. Dès lors, il convient de s'interroger sur la relation effective entre les formations et le système d'emploi. Mais ce n'est pas pour autant le seul impact que l'éducation exerce sur le plan économique. Un élargissement de l'analyse s'impose tant au niveau micro-économique qu'au niveau macro-économique.

En définitive, les déterminants de la demande sont de trois ordres :

- le facteur démographique
- les déterminants économiques
- les taux de rendement privé de l'investissement en éducation.

Section 2 : Les calculs des taux de rentabilité et de rendement de l'investissement éducatif.

Si on considère l'investissement en éducation réalisé par un individu ou une collectivité, la décision devrait être fondée sur la notion de rentabilité ou de taux de rendement de l'investissement qui se base sur deux évaluations bien connues :

- **la méthode du taux interne de rendement**
- **la méthode de la valeur actuelle.**

2.1 La méthode du taux de rendement

Il repose sur l'hypothèse que l'éducation est un investissement. N'est retenu comme avantage que le supplément de production ou de revenu qui est comparé aux coûts. Ce taux sert à plusieurs usages et est calculé selon divers points de vue privé, social et public. L'écart entre le taux de rendement social et privé vient de diverses interventions publiques.⁽¹¹⁾

- Taux de rendement privé (RP)

Le taux de rendement privé mesure la relation entre les coûts et les avantages de l'éducation pour un individu. Il ne tient compte que des coûts et des

⁽¹²⁾ KINVI D. LOGOSSAH : Capital humain et croissance économique: une revue de la littérature Economie et Prévision n°116, 1994

bénéfices pour l'étudiant. Il confronte dans notre cas la somme des différences de gains entre les 2 niveaux comparés sur l'ensemble de la vie active et la somme des manques à gagner, les frais d'inscription et les dépenses de fourniture liées à la formation. Le taux de rendement privé est l'un des facteurs qui déterminent la demande individuelle d'éducation.

- **Taux de rendement social (RS)**

Le taux de rendement social mesure la relation entre tous les coûts sociaux qui doivent être supportés par la société dans son ensemble et les avantages qui doivent lui revenir. C'est le résultat de la comparaison de la valeur de l'ensemble des ressources engagées et du supplément de production. On peut y faire référence pour décider si la société doit modifier son effort en éducation ou modifier la répartition des ressources entre les différents niveaux d'enseignement, il est plus avantageux d'investir quand le taux de rendement social est élevé. Les taux de rendement sociaux comme privés sont tous deux des outils importants pour évaluer l'investissement.

Le tableau suivant résume les principaux éléments à la base du calcul des taux de rendement privé social et public de l'éducation.

Tableau 01 : Coûts et bénéfices de l'éducation retenus dans le calcul du taux de rendement

| TAUX | SOCIAL | PRIVE | PUBLIC |
|------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| AGENTS | La collectivité | L'étudiant | Le gouvernement |
| Coûts (Cd) | Coût direct | Droit de scolarité | Subvention aux établissements |
| (Cs) | Coûts supplémentaires | Coûts supplémentaires | |
| (Co) | Manques à gagner | Manques à gagner net d'impôt | Impôt sur le manque à gagner |
| | | Moins aide à l'étudiant | Aide à l'étudiant |
| Bénéfices | Supplément de gains (brut) | Supplément de gains | Impôt sur le supplément de gains |

Sources. C. LEMELIN (1998)

2.2 La méthode de la valeur actuelle

On peut se référer au critère de valeur actuelle nette (VAN) ou au taux de rendement quand on analyse l'éducation. La valeur actuelle nette (VAN) est la différence entre la valeur escomptée des avantages futurs $A_{(+)}$ et le coût C_t de l'investissement.

$$VAN = \frac{A_{(+)}}{(1 + i)^j} - C_t$$

Si les coûts couvrent plusieurs périodes, il faut aussi calculer la valeur actuelle des coûts. Ce critère donne naissance à une règle d'investissement en éducation la règle de la valeur actuelle nette. Il faut donner suite à un projet d'investissement si la VAN est positive, c'est à dire si la valeur escomptée de l'avantage est supérieure au coût.

Le deuxième critère est le taux de rendement interne qui est le taux d'escompte rendant égaux le coût et la valeur actuelle des bénéfices.

On lui rattache une autre règle d'investissement, la règle du taux de rendement ; il vaut la peine d'investir quand le taux de rendement est supérieur au taux d'intérêt de références cette règle permet aussi d'arrêter la liste des projets rentables. Quand on peut faire varier l'investissement et que le taux de rendement est décroissant à la marge ; il faut l'augmenter jusqu'à ce que le taux de rendement marginal devienne égal au taux d'intérêt de référence. Les deux règles mènent habituellement à la même solution. L'avantage majeur justifiant l'utilisation du taux de rendement est qu'il n'est pas utile dans le cadre de l'analyse avantage coût de construire une hypothèse quelconque à propos du taux d'intérêt ou d'actualisation qui représente le coût d'opportunité du capital dans l'économie et qui doit donc être utilisé pour évaluer la rentabilité d'investissement. Les rapports coûts – avantages et la valeur actuelle nette ne peuvent être utilisés sans que soit sélectionné un taux d'actualisation au départ si bien que les valeurs des critères ne dépendent que du choix du taux d'actualisation. La comparaison du projet

d'investissement est souvent plus éloquent lorsque l'on considère le taux de rendement.

- Calcul du taux de rendement privé de l'éducation

Les taux de rendement privés sont calculés à partir des coûts et rendement marginaux relevant directement de l'étudiant ou de la famille. C'est le taux d'actualisation qui égalise la valeur actuelle des gains nets et le coût de l'investissement.

En résumé

En prenant l'exemple initial c'est-à-dire la comparaison maîtrise-licence, on peut évaluer la valeur actuelle des flux de revenus correspondant à la licence soit :

$$V_t = \sum_{t=1}^T \frac{1}{(1+i)^t} Lt$$

Où i est le taux d'actualisation choisi arbitrairement pour le calcul. Puis on évaluera la valeur actuelle correspondante à la maîtrise, soit :

$$V_M = \sum_{t=1}^T \frac{1}{(1+i)^t} Mt$$

De laquelle il convient de soustraire les coûts directs (Do). Dès lors la valeur actuelle nette sera :

$$V_N = V_M - D_0 - V_L$$

Soit :

$$V_N = \sum_{t=1}^T \frac{Mt - Lt}{(1+i)^t} (Do + Lo)$$

Notons qu'en utilisant cette méthode, le coût d'opportunité (Lo) est introduite automatiquement ; en l'ajoutant aux coûts directs, Do, on retrouve évidemment le coût total Co.

Si l'on envisage le calcul de la valeur actuelle nette d'un diplôme se préparant sur N années, on obtiendra :

$$V_N = \left(\sum_{t=N+1}^T \frac{Rt}{(1+i)^t} - \sum_{t=1}^N \frac{Ct}{(1+i)^t} \right)$$

CHAPITRE 3 : EFFICACITE DU SYSTEME EDUCATIF

L'éducation ou la formation est comparable à un processus de production où les élèves (étudiants) ayant terminé un cycle sont les produits finis ; les redoublants, les produits semi-fini c'est-à-dire ceux qui abandonnent ou sont exclus sont les ratés. Ce système de production particulier, par la nature de ses produits (capital humain) est comparable au système de production classique dans la mesure où l'objectif du producteur (Etat, collectivités locales et secteur privé) serait de

- maximiser sa production sous contrainte des coûts de production ;
- minimiser ses coûts de production sous la contrainte d'un certain niveau de production.

L'efficacité du système est évaluée par rapport :

- aux ressources consacrées à l'éducation ;
- aux sorties en nombre et en qualité de ses diplômés ou non diplômés ;
- et à leur insertion dans le monde du travail en vue d'un emploi salarié ou non salarié, suffisamment rémunéré pour supporter les coûts à la charge de l'Etat et es ménages.

3.1 L'efficacité interne du système éducatif

La qualité de l'éducation réside dans sa capacité de faire atteindre à ses destinataires les objectifs d'acquisition de connaissance qu'elle s'est donné dans différents curricula. Nous parlons dans ce cas d'efficacité interne. ⁽¹³⁾

Il est souvent délicat de parler de qualité de façon objective dans le domaine de l'éducation. Le problème vient du fait que les mesures objectives du niveau des élèves sont fortement biaisées. Ces lacunes dans l'information nous amènent à utiliser deux types d'indicateurs plus faciles à mesurer sont : La propension à redoubler ou à abandonner d'une part, le nombre d'années-élèves ou d'années étudiants d'autre part.

- Redoublements et abandons

La production du système éducatif est affectée par trois sortes de déperditions ; ainsi nous pouvons distinguer :

- le redoublement qui est le fait de faire reprendre à un élève, la totalité des enseignements requis au cours d'une année, l'année d'après ;

⁽¹³⁾ KI-ZERBO (1990) : Eduquer ou périr : impasses et perspectives africaines, UNESCO

- il y a abandon lorsqu'un élève quitte volontairement le système éducatif et n'y revient plus ;
- l'exclusion est un abandon particulier en ce sens que l'élève qui en est victime pour des motifs académiques ou disciplinaires, est invité à sortir du système éducatif.

A chaque type de déperdition correspond à un ratio qui est en quelque sorte un indicateur d'efficacité.

- nombre de diplômés pour un effectif initial de 1000 étudiants

Cet indicateur, comme son nom l'indique est le nombre de diplômés à la fin d'un cycle dans une cohorte d'un nombre d'étudiants au départ.

Le fait que les responsabilités de l'éducation soient traditionnellement partagées entre plusieurs ministères (Enseignement technique, professionnel, Enseignement supérieur et universitaire, la recherche scientifique) n'a pas manqué d'entraver l'efficacité interne du système éducatif dans certains pays africains. Chaque ministère gérant sa part du budget de manière autonome, il était par conséquent très difficile d'éliminer le cloisonnement entre différents ministères qui rendait très difficile la mobilité du personnel enseignant. L'insuffisance de coordination

entre les différents ministères, le contexte de très forte contrainte budgétaire pour des raisons d'ajustement structurel et la croissance continue de la population scolarisable avaient rendu les réformes difficiles à mettre en œuvre.

L'efficacité du système éducatif suppose aussi que tous les enfants de toutes les régions, de tous les milieux socio-économiques et des deux sexes aient les mêmes chances d'accès à tous les niveaux d'enseignement. Cette approche de l'efficacité interne paraît plutôt éthique mais la littérature de l'éducation souligne les inégalités d'accès à tous les niveaux d'enseignement comme un phénomène de gaspillage important des ressources humaines dans les pays en voie de développement.

Par exemple en RDC, nous avons :

- Le ministère de l'enseignement professionnel et insertion sociale;
- Le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique,
- Le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire.

Le fonctionnement de ces trois ministères pose un sérieux problème de cohésion de programme et du budget respectif.

3.2 L'efficacité externe du système éducatif

La seconde dimension de la qualité du système éducatif s'intéresse à la capacité de celui-ci d'adapter le niveau et le type de compétence de ses sortants aux besoins du marché du travail du moment : nous parlons alors d'efficacité externe qui, en d'autres termes, cherche à vérifier les attentes de la société des individus de leur système éducatif.

Les données statistiques qui permettraient d'évaluer la qualité externe du système éducatif sénégalais sont plus lacunaires que celle qui existe pour apprécier la qualité interne.

En réalité, les filières à organiser dans les structures de l'éducation doivent dépendre effectivement au besoin du monde du travail pour qu'il ait une prise en charge rapide par rapport aux différentes compétences bien attendues.

CHAPITRE 4 : L'EDUCATION DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT⁽¹⁴⁾

L'éducation est étymologiquement « guidée hors de », c'est-à-dire développer, faire produire. Il signifie maintenant plus couramment l'apprentissage et le développement des facultés intellectuelles, morales et physiques, les moyens et les résultats de cette activité de développement. L'éducation humaine inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques géographiques et de la période historique.

Chaque pays dans le monde dispose de son propre système éducatif, avec un rôle traditionnellement dévolu aux parents d'un enfant aux mœurs de l'âge adulte et une intervention souvent croissante des Etats transmettre à la génération future un corpus de connaissances et de valeurs de la vie sociale. Mais à ce niveau il semble utile de distinguer par ce qu'on peut entendre par l'enseignement d'une part, et éducation d'autre part.

S'agissant du terme enseignement, se réfère à une éducation bien précise, soit celle de la transmission de connaissances à l'aide de signe. Ces signes utilisés

⁽¹⁴⁾ NSILU M., Séminaire de socio économie de l'éducation, 3^{ème} cycle, DEA, UPN, 2020.

ajoute Emile Durkeime pour la transmission de connaissances font, entre autres, référence au langage parlé et écrit.

En ce qui concerne l'éducation, elle ne se limite pas seulement à l'instruction mais elle inclue aussi en son sein les notions relatives aux savoir et savoir-faire.

En plus, elle vise également à assurer à chaque individu le développement se toutes ses capacités (physiques, intellectuelles, morales et techniques). Ainsi poursuit le savant Emile, cette éducation permettra à l'individu d'affronter sa vie personnelle, de la gérer en étant un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue.

En pratique, tout le monde est d'accord pour considérer que certains savoirs essentiels font partie du bagage minimum du citoyen, et possible sans un minimum de pures conventions (comme l'alphabet par exemple) et de capacités relationnelles, donc d'éducation.

Comme nous l'avons dit quelque part en paraphrasant le savant Emile, instruction et éducation sont souvent confondues. Toutefois, les différences, subtiles, restent la base de controverses depuis longtemps, à ce sujet, le Littré en fait foi dans son choix d'exemple pour sa définition d'éducation (voir le Littré

à ce mot) : « Mais dit l'article que nous reproduisons et tiré de la toile, il faut remarquer que l'instruction s'enseigne, et que l'éducation s'apprend par un autre mode d'action du maître, quel qu'il soit. »

On observe qu'au début du XXe siècle, la science de l'éducation désignait la pédagogie. Aujourd'hui, l'expression s'emploie au pluriel. Car en effet, les problèmes d'éducation s'étudient en empruntant à plusieurs disciplines des sciences humaines (sociologie, psychologie, biologie, économie, philosophie de l'éducation).

2.1. Types d'apprentissages

Les sciences de l'éducation accompagnées par la sociologie de l'éducation ont déterminé trois principaux types d'apprentissage que sont : le savoir, le savoir-faire, et le savoir être.

Par ailleurs certains savants estiment que schématiquement, on peut distinguer quatre grands domaines éducatifs que sont : le savoir, le savoir-faire, l'être et le savoir-être. Alors, et sans entrer dans le débat des détenteurs du savoir, comment comprendre ces différents domaines ;

a. Le savoir correspond aux connaissances intellectuelles. Les recherches en éducation

relatives au savoir ont pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir des connaissances : observation, lecture, écriture, mathématiques, connaissances de l'homme et de l'environnement métaconnaissances...

b. Le savoir-faire correspond à des compétences pratiques, à la maîtrise par l'expérience de l'exercice d'une activité artisanale, artistique, domestique, intellectuelle ou sportive. Ces compétences d'acquière par la pratique d'une activité et par l'apprentissage d'automatismes moteurs. Les recherches en objectifs de trouver et d'appliquer les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir des compétences et des habiletés pratiques ou intellectuelles.

c. Le savoir-être correspond à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à la société humaine et à l'environnement. Cette capacité s'acquiert en partie par la connaissance de savoirs et de savoir-faire spécifiques. Les recherches en éducation relatives au savoir-être ont pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leurs organisme et à l'environnement : préservation, hygiène, empathie, contrôle personnel,

comportement adéquat, respect, action collective, entraide, affirmation de soi, maîtrise, communication, gestion des conflits... la notion de savoir-être est parfois contestée car elle impliquerait une modification de l'essence et du caractère de l'individu.

- d. L'être correspond à l'état biologique et psychique d'un individu. Les recherches en éducation relatives à l'existence de l'être ont pour objectif de trouver les moyens pédagogiques permettant, dans les situations éducatives, de favoriser et d'atteindre l'état d'être optimal : état de santé, de bien-être, de motivation, de confiance et de satisfaction des besoins naturels et psychiques (joie, plaisir, liberté, perception, reconnaissance, sécurité, justice, intégrité, authenticité, capacité, intimité, diversité, confort, créativité, affection, etc.).

2.2. Taxonomie de Robert Mills Gagné

Les travaux de Robert Mills Gagné disent que l'on peut distinguer cinq grands types d'apprentissages :

- Les apprentissages verbaux et lexicaux ;
- Les apprentissages conceptuels et catégoriels ;
- Les apprentissages de stratégies de résolution de problèmes ;

- Les apprentissages de stratégies de résolution de problèmes ;
- Les apprentissages socio-émotifs.

Les apprentissages moteurs sont ce que l'on appelle couramment les savoir-faire.

Les apprentissages verbaux et lexicaux sont ceux qui correspondent à l'apprentissage de l'alphabet, des lettres, des chiffres et de l'orthographe des mots. Ces apprentissages impliquent ce que les chercheurs appellent la mémoire lexicale, qui stocke lettre, mots, nombres, chiffres, etc. il s'agit le plus souvent de connaissances verbalisables, ayant trait à la maîtrise de la langue, qui n'ont pas de signification en soi, et doivent le plus souvent être appris par cœur.

Les apprentissages conceptuels sont ceux qui impliquent la compréhension : ils visent à des idées, des catégories d'objets à l'apprenant.

Les apprentissages de stratégies de résolution de problèmes visent à apprendre comment résoudre une classe plus ou moins importante de problèmes. Cela peut passer par l'apprentissage d'algorithmes de résolution de problèmes, applicables dans certaines circonstances, à des apprentissages plus évolués.

Les apprentissages verbaux et lexicaux, conceptuels et catégoriels ainsi que ceux de stratégie et de résolution sont englobés dans la notion de savoir.

Les apprentissages socio-émotionnels quant à ceux correspondent au savoir-être.

2.4. Construction du savoir

La sociologie de l'éducation comme les sciences de l'éducation d'ailleurs plus précisément la pédagogie moderne considèrent que la transmission traditionnelle notamment l'instruction devait laisser la place à une pédagogie où l'élève construit (et non crée) son savoir lui-même. Par exemple, et selon cette conception, il semble plus important qu'un élève soit capable de construire le concept de province ou d'un territoire et d'en identifier un à partir d'une carte ou d'un dictionnaire, plutôt que de connaître par cœur toutes les provinces ou tous les territoires sans en savoir les attributions, le fonctionnement, etc. de même, il semble plus important de savoir consulter internet ou un dictionnaire, que de connaître par soi-même un répertoire étendu de vocabulaire, avec son orthographe correcte.

Malheureusement ce concept est contesté, avec parfois des mots très durs (kuluna, terrorisme intellectuel, dressage, formatage, coterie) par les

enseignants dits traditionaliste ou conservateurs, qui voient l'éducation comme **une transmission de connaissance**. Il lui est reproché de porter une part de responsabilité dans l'échec scolaire et social actuellement imputé au système. Les opposants dénoncent comme artificielle, inefficace et stressante la « construction » par les élèves d'un savoir qui suppose en réalité un niveau supérieur au leur, parfois universitaire que la soustraction, en primaire, par la méthode ensembliste), quand elle ne suppose pas des prises de risques inconsidérés (à propos du code de la route ou autres situations potentiellement dangereuses, par exemple). Ils soutiennent dangereuses, peuvent et doivent, avec non moins de plaisir et de motivation, apprendre « par cœur » et par cœur » et par obligation si nécessaire, sinon les provinces, du moins l'alphabet, les tables de multiplication, les principales règles de toutes sortes (sociales, grammaticales, à leur tour, se voient accusés de démarches rétrogrades et réactionnaires, de mauvaise foi, etc.

Elle est également critiquée par des psychologues d'orientation cognitive.

2.5. Quelques problèmes liés à la sociologie de l'éducation

Entre autres problèmes qui se posent dans le secteur de l'éducation formelle par exemple, il y a ceux qui sont liés au prix de celle-ci notamment :

- Quel est le prix au quel est le coût de l'éducation ;
- Qui est appelé à l'éducation ;
- Qui est appelé à éduquer, quand, où et comment éduquer ?

Avant de répondre à ce questionnement par les apprenants, il y'a lieu de noter que l'éducation formelle, l'école ou l'université, n'est, et tant s'en faut, pas l'unique lieu d'éducation. C'est ainsi que la première source d'éducation reste la famille et l'entourage, avec tous les enjeux de « reproduction sociale » que cela implique. En France, Bourdieu et Passero ont montré dans la Reproduction que le système scolaire au lieu de corriger les inégalités sociales à tendance à s'adresser à une population devenue très hétérogène culturellement et socialement. Les classes sociales en difficulté sociale et culturelle ne peuvent contrairement aux couches aisées de la population compenser cette faiblesse du système éducatif. Les familles les mieux adaptées aux codes et usages de la société ou les plus aisées financièrement profitent d'un plus grand accès à la culture qu'elles

transmettent à leurs enfants pour qu'ils accèdent en haut de l'échelle sociale et d'instruction.

Le système éducatif est constaté pour opérer, par construction, une (de hautes carrières administratives) : l'élève reçoit une instruction gratuite, mais il payerait cette gratuité en étant transformé en un produit relativement passif du « système (de production) scolaire ». L'école exige de l'élève qu'il s'intègre à l'institution scolaire, à travers la maîtrise d'un certain nombre de connaissances de base dont l'ensemble n'est pas toujours formalisé. D'autre part, elle ne peut transmettre qu'un corpus rationalisé et fait l'impasse sur une grande partie du fond commun culturel (le « bon sens », les tabous, la communication non verbale, etc.).

Enfin, malgré les progrès de la formation "continue, elle ne dure qu'un temps relativement bref dans la vie d'un individu.

Pour toutes ces raisons, il apparaît utile à certains d'élargir la réflexion sur l'éducation, sans la réduire au cadre scolaire.

Ainsi, l'éducation non formelle, qui apporte des compétences spécifiques à l'individu et que celui-ci ne peut acquérir dans le cadre de l'éducation formelle, est notamment délivrée au sein des organisations de jeunesse.

Malgré tout cela, l'éducation a permis, historiquement à une grande partie des classes défavorisées d'accéder à un statut de classe moyenne. Pour certains, son orientation actuelle vers une professionnalisation précoce d'une partie de la jeunesse serait contradictoire avec sa finalité de culture générale des élèves pour leur épanouissement dans la société en tant que citoyen.

Pour d'autres, elle peut faciliter au contraire cette intégration dans la vie sociale et professionnelle, objectif tout aussi essentiel de l'éducation.

1.6. Formes de l'éducation

L'éducation peut avoir plusieurs formes en rapport avec les ambitions, la capacité, mais nous n'en retiendrons que quelques-unes d'entre elles, la situation socio-économique, socio-culturelle dans laquelle se trouve l'individu ou la famille, la communauté et pourquoi pas la nation ou l'Etat. Nous ne pouvons dans une conférence de quelques heures comme celle-ci, le voir toutes. Nous n'en évoquerons quelques-unes à titre indicatif. Il reviendra à chaque parrainant d'en faire son propre inventaire. Ainsi réfléchissons-nous sur :

a. Education familiale

Cette éducation est généralement accomplie par les parents de l'enfant, bien que le gouvernement et la société aient également un rôle. Dans de nombreux cas, les orphelins ou les enfants abandonnés reçoivent une éducation familiale de la part de parents non-biologiques. Les acteurs peuvent être adoptés, élevés par une famille d'accueil, ou être placés dans un orphelinat.

b. L'éducation parentale

L'éducation parentale est, selon courtois (1984), une activité volontaire d'apprentissage de la part de parents qui souhaitent améliorer les interactions nouées avec leur enfant, pour encourager l'émergence de comportements jugés négatifs.

Pour terrisse (1997), elle a pour but d'aider les parents à mieux actualiser leurs potentialités éducatives, en développant leur sentiment de compétence et en utilisant le mieux possible les ressources que leur offre leur environnement.

L'éducation parentale comprend les mesures prises par l'Etat afin de la promouvoir, soit en donnant plus de temps aux parents pour éduquer leurs enfants, soit en leur proposant une initiation ou une formation.

c. L'éducation religieuse

Comme l'indique le terme, beaucoup de personnes surtout dans les pays islamiques les parents aiment bien orienter leurs progénitures dans les écoles coraniques. Dans les pays à dominance chrétiennes, les enfants sont surtout envoyés dans les écoles créées ou gérées par les communautés religieuses auxquelles ils appartiennent au motif que celle-ci distribuent la bonne morale avec un sous-bassement d'un enseignement de qualité.

d. L'éducation formelle

Lorsqu'on parle de l'éducation formelle, il s'agira surtout de celle consacrée aux élèves ayant un âge déterminé par la loi pour aller à l'école et suivant un programme dit classique par rapport au système de formation que l'Etat a mis en place.

e. L'éducation non formelle

L'éducation informelle quant à elle met surtout de côté l'élément âge ainsi que le parcours non linéaire et classique suivi par l'enfant. Au claire, c'est surtout une éducation de récupération pour l'enfant afin que celui-ci ne soit pas inutile pour lui-même et surtout pour la société ; famille.

En Suisse par exemple, l'inclusion scolaire des enfants ayant une déficience s'inscrit dans le vaste chantier de la réforme des politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap, politiques qui ont fait de l'intégration leur cheval de bataille. La refonte du système scolaire en faveur de l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques, bien que perçue comme un réel progrès, crée de nouveaux défis pour les familles (organisation entre vie familiale et vie professionnelle, systèmes de garde).

Les systèmes éducatifs sont très variables dans l'espace et dans le temps, l'éducation étant parfois plus adaptée aux exigences socio-économiques des adultes (besoin de la main d'œuvre infantine, travail des adultes et tout particulièrement des femmes, etc.) qu'aux besoins des enfants. Cependant, on distingue des formules à peu près généralisées :

- L'éducation se concentre sur les enfants et ne concerne que marginalement les adultes ;
- Pendant la petite enfance, l'éducation est prise en charge par la famille, où se fait l'apprentissage de la langue orale et des rudiments du savoir-vivre nécessaire à la vie sociale ;
- Pendant l'enfance (à partir d'environ 7 ans jusqu'à la puberté), prise en charge collective

(au moins partiellement), pour l'apprentissage de rudiments légaux, religieux et culturels (dont, éventuellement, la langue écrite) ;

- Pendant l'adolescence, spécialisation, par l'apprentissage chez un maître ou (non exclusif) collectivement.

2.8. Rentabilité du système éducatif

La rentabilité d'un système éducatif dépend du constat qu'on peut faire par rapport à ses taux de flux (input et output). Il s'agira notamment de taux de scolarisation brut ou net, de taux de promotion, de taux de redoublement etc. toutefois, de quel que soit le système défini par l'Etat, celui-ci doit répondre aux objectifs principaux tels que dégagés à Dakar en 2000.

En effet, les objectifs dits de « l'éducation pour tous » (EPT) établis à Dakar en 2000 et qui ont été aussi affirmés par la déclaration du Millénaire de l'ON sont :

- **Objectif 1** : développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- **Objectif 2** : Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un

enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme,

- **Objectif 3** : Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- **Objectif 4** : Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente,
- **Objectif 5** : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- **Objectif 6** : Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les

compétences indispensables dans la vie courante.

Chaque année, une équipe de l'UNESCO rédige un rapport de suivi de l'EPT, qui contient des indicateurs et de nombreuses données et études de cas.

Selon la convention des droits de l'enfant, l'éducation est un droit garanti par les Etats, et doit avoir les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans tous la mesure de leurs potentialités ;
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et ses libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la charte des nations unies ;
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être ordinaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous

les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

a. Taux de scolarisation par âge

Le taux brut de scolarisation (TBS) se rapporte au total des inscriptions dans un niveau spécifique d'enseignement, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable donnée. La méthode de calcul consiste à diviser le nombre d'élèves ou d'étudiants par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100. Quand la valeur du taux brut approche ou dépasse 100%, cela indique que le pays est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école, mais n'indique pas la proportion de cette population qui fréquente effectivement l'école, mais n'indique pas la effectivement l'école. Le taux de scolarisation brut dépasse 100% lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes, ainsi que les redoublants, sont inclus.

b. Taux d'inscription

Le taux d'inscription se réfère à la population réellement inscrite étant donné que la population scolarisable n'est pas parfois inscrite totalement, à moins

que la scolarisation soit universelle. Mais même là, il y'a toujours une bonne marche qui n'entre pas dans le système pour des raisons diverses et évidentes.

A titre d'exemple, les enfants handicapés, les enfants accompagnant les parents hypermouvementés...

Ceci dit, le taux d'inscription équivaut au nombre de la population effectivement scolarisée ou inscrite au système éducationnelle selon la structure, les conditions et programme déterminés par l'Eta divisée par la population totale en âge de scolarité, multiplier par 100.

c. Taux de promotion

A ce niveau les élèves ou étudiants prennent une inscription, à la fin de l'année, tous ne connaissent pas la même situation. Certains montent de promotion, d'autre reprennent l'année et d'autre encore abandonnent. A ce niveau, le taux de promotion consistera à faire un rapport entre l'ensemble de ceux qui montent de promotion, divisé par l'ensemble de la population scolarisée multiplié par 100.

d. Taux de déperdition

Le taux de déperdition consiste à prendre en compte l'ensemble de la population qui sort du système éducatif ou scolaire en la divisant à l'ensemble de la population scolarisée et la population scolarisable est scolarisée, une frange de celle-ci connaît une promotion, une autre redouble ou reprend, et une autre abandonne. C'est cette dernière qui nous intéresse sur ce point.

e. Taux d'abandon

Lorsqu'on remplit les conditions pour la scolarisation, beaucoup s'y apprêtent, prennent même l'inscription mais sans évaluer, sans même subir le test d'évaluation ou même en subit, pour une raison quelconque, quittent le système. Il s'agira donc de prendre cette frange de la population, la diviser par l'ensemble de la population scolarisable et multiplier par 100.

f. Taux de redoublement

Ici, il s'agira de prendre l'ensemble de la population qui reprend ou redouble l'année scolaire divisée par l'ensemble de la population scolarisable multiplié par 100.

CHAPITRE 5 : LES POLITIQUES EDUCATIVES EN AFRIQUE : DE LA CRISE AUX REFORMES

section1 : Le diagnostic général des systèmes éducatifs En Afrique.

Le diagnostic des faibles performances du système éducatif apparaît à travers des problèmes qui suivent : ⁽¹⁵⁾

- une couverture scolaire largement inachevée ;
- une éducation aux coûts élevés avec des effets d'éviction ;
- une efficacité sociale douteuse évaluée à partir des taux de rendement et l'inadéquation formation-emploi.
- Les options techniques ne sont pas bien valorisées.

Il est important, à ce niveau, de bien évaluer l'impact de ces politiques sur l'éducation.

⁽¹⁵⁾ AUKRUST, Odd (1959) : Investissement et croissance, Revue de la mesure de la productivité n°16, ocde

Section 2 : Les indicateurs et crises en matière des politiques éducatives en Afrique.

2.1 Les indicateurs

Après 40 ans d'expansion ininterrompue, l'institution universitaire subit partout une crise profonde. Cette crise est particulièrement ressentie en Afrique. En effet, à la suite de la transformation de leur système politique et économique, les pays africains ont été incapables d'adapter l'enseignement supérieur à leurs nouveaux besoins. Dans la quasi-totalité des pays africains, l'enseignement supérieur a connu un essor considérable des effectifs, au moment même où la dette extérieure augmentait démesurément, entraînant une aggravation des problèmes sociaux. Dans les années 1980, l'investissement au titre des problèmes sociaux (et donc les sommes consacrées à l'éducation) a été réduit de manière drastique, à la suite des Programmes d'Ajustement Structurel.

Selon les statistiques de l'UNESCO, entre 1970 et 1988, le nombre des étudiants a été multiplié par huit en Afrique subsaharienne. Il est clair, cependant, que la progression quantitative ne constitue pas la seule tendance significative de l'évolution de l'enseignement supérieur de ces dernières décennies en Afrique. La nécessité d'assurer et d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'en

apprécier la pertinence et l'efficacité occupe une place non négligeable.⁽¹⁶⁾

2.2. Quelques aspects de la crise dans la politique éducative

La crise dans la politique éducative se manifeste de diverses manières, à savoir :

- **Contraintes liées aux ressources** : les universités africaines manquent sérieusement de moyens de financement suffisantes par rapport à leurs populations estudiantines et aux méthodes de fonctionnement actuelles. Pendant les années 1980, les dépenses au titre de l'enseignement supérieur en Afrique ont diminué en passant de 0,72 % à 0,5 % du PNB (Ziderman et Albrecht, 1995). Dans de nombreux pays africains, une part très élevée du financement de l'enseignement supérieur est dépensée non pas pour l'instruction, mais pour le bien être des étudiants, leur hébergement et leur restauration ;
- **Insuffisance du personnel** : dans de nombreuses universités africaines, la dotation en personnel enseignant a été compromise par l'exode massif du personnel vers d'autres secteurs de l'économie (ou

⁽¹⁶⁾ ORIVEL,F. : Education primaire et croissance en Afrique sub-saharienne : les conditions d'une relation efficace, Revue d'Economie. Du développement, 1/1995

d'autres pays), la détérioration des salaires réels, l'insuffisance de logements et de moyens de transports et un niveau de vie généralement en baisse. La plupart des enseignants de l'université essaient de cumuler deux ou trois emplois à la fois (parfois même plus) ;

- **Détérioration des infrastructures** : dans la plupart des universités africaines, on note des effectifs pléthoriques, un manque d'entretien et une baisse des ressources disponibles pour l'acquisition d'ouvrages, de revues et d'équipement ;
- **Inefficacités internes** : elles se manifestent par des facteurs suivants :
 - Les ratios enseignant / étudiants très faibles ;
 - Le personnel non enseignant en surnombre ;
 - Les taux élevés d'abandons et de redoublement des étudiants dans les universités ;
 - Les faibles taux de diplômés,
 - l'allongement du séjour à l'université ;
 - le coût élevé des services ;
 - l'incapacité des diplômés à accéder ou à s'adapter au marché du travail, révèlent l'importance de ces aspects.
- **Inefficacités externes** : elles se manifestent par une inadéquation entre l'offre et la demande de travail (main d'œuvre qualifiée). L'enseignement supérieur en

Afrique met l'accent sur le secteur formel et l'emploi salarié alors que le marché est dominé par le secteur informel ;

- **Baisse des résultats de recherche** : au cours de la dernière décennie, les résultats de la recherche ont baissé en Afrique, étant donné que le climat économique marqué par la crise ne permettait plus de maintenir les efforts de recherche nationale.

Cette situation de crise est survenue dans un contexte où l'Etat est presque partout, la principale source de financement des universités. Quelles sont, dans ces conditions, les perspectives d'avenir des universités africaines ?

Il est important de saisir les questions de fonds qui se posent aux universités africaines aujourd'hui.

- **D'abord la pertinence** : Rôle de l'enseignement supérieur dans la société, démocratisation, besoin de diversification, relations avec l'entreprise et responsabilités à l'égard du système d'éducation dans son ensemble, etc.
- **Ensuite la qualité** : réformes et innovations préconisées, formation à distance, interdisciplinarité et éducation des adultes, planification et développement des ressources, organisation des programmes et compétences des enseignants.⁽¹⁷⁾

⁽¹⁷⁾ PSACHAROPOULOS (1988) : L'éducation pour le développement : une analyse des choix d'investissement, *Economica*

La mise en place d'une université africaine de qualité implique, entre autres choses :

- un ordre de priorités et la détermination de son apport à l'édification de la société ;
- l'adaptation des programmes d'études et le développement de la recherche.

Dans un contexte de mondialisation, on assiste au développement de l'enseignement à distance, de la formation multimédia, mais surtout à la délocalisation de la formation donnant lieu au phénomène de la Co - diplomation mettant ainsi en relation différentes universités qui "co-gèrent" des filières de formation technique et technologique. De ce fait, cet impératif de la mondialisation commande aux universités africaines l'alignement sur des normes d'organisation et de fonctionnement qui garantissent la compétence, la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur. L'université africaine est obligée de s'ajuster à la norme internationale, afin de garantir non seulement sa survie, comme pôle de formation et de recherche, mais aussi d'assurer ses nouvelles missions entre autres, la production d'un savoir capable de contribuer au développement économique social, politique et culturel et de s'imposer sur un marché mondial de très haute compétition. ⁽¹⁸⁾

En effet, la compétition mondiale qui s'organise demeure essentiellement centrée sur les industries de la matière grise. L'avantage compétitif, comme d'ailleurs

⁽¹⁸⁾ AUKRUST O.et Juul BJERKE (1959) : Real capital and Economic growth in Norway 1900-1956, Cambridge

l'avantage construit est distribué en fonction de la qualité des ressources humaines.⁽¹⁹⁾ D'où l'impérieuse nécessité de revitaliser les espaces universitaires africains. A partir de quels instruments et avec quels moyens ?

En résumé la sortie de la crise actuelle des systèmes éducatifs devrait passer par une véritable reconstruction de l'ensemble du système. Les solutions pourraient alors passer par :⁽²⁰⁾

a. La redéfinition des missions des universités autour de quatre idées maîtresses :

- modernité et excellence
- développement de la culture technologique
- formation professionnelle et formation permanente
- ouverture et coopération.

b. La réalisation d'une sélection-orientation qui garantisse aux étudiants une formation adaptée aux exigences de la vie professionnelle, comme pour leur assurer de meilleures chances de débouchés.⁽²¹⁾

⁽¹⁹⁾ Levy GARBOUA et Louis MINGAT : Les taux de rendement de l'éducation

⁽²⁰⁾ VAIZEY John (1962) : Economie de l'éducation, Editions ouvrières,

⁽²¹⁾ YAO YAO Joseph : Ressources humaines, développement et croissance en Côte d'Ivoire, CIRES, Abidjan 1995

- c. La recherche de nouvelles ressources financières suffisantes mais surtout diversifiées
- d. L'organisation de la participation des étudiants dans toutes les instances délibératives et de décision.

Section 3 : la réforme des Politiques éducatives en RDC

3.1 Considération juridique

En république démocratique du Congo, le secteur de l'éducation nationale est régi par la loi - cadre n° 14/ 004 du 12 février 2014 de l'enseignement national en remplacement de la loi-cadre n° 086-005 du 22 septembre 1986.

Cette loi donne les principes majeurs selon lesquels l'enseignement national :

- Est organisé dans les établissements publics et dans les établissements privés agréés ;
- Est obligatoire au cycle primaire et est facultative le cycle maternel ;
- Est gratuit dans les établissements publics au niveau primaire et secondaire général ;
- Lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance ;
- Garantit l'accès aux mêmes avantages de formation scolaire et académique pour tous les apprenants tan su secteur public que privé.

Elle dégage six titres ou rubriques, à savoir :

- Des dispositions générales ;
- De la création et de l'agrément des établissements de l'enseignement national ;
- De l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement national ;
- De la recherche dans les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- Du régime disciplinaire ;
- Des dispositions spéciales, transitoires, abrogatoires et finales

3.2 De l'organisation de l'enseignement

L'enseignement national comprend deux structures, à savoir l'enseignement formel et l'éducation non formelle. L'enseignement formel est dispensé sous forme d'enseignement classique et d'enseignement spécial. Tandis que l'éducation non formelle est donnée sous forme d'activités assurées dans des établissements spéciaux et dans des centres de formation.

3.2.1 De l'enseignement formel

L'enseignement formel comprend :

- L'enseignement formel du type classique et
- L'enseignement formel du type spécial

3.2.1.1 l'enseignement du type classique

Nous avons :

- Enseignement maternel ;
- Enseignement primaire ;
- Enseignement secondaire ;
- Enseignement supérieur et universitaire

3.2.1.1 l'enseignement du type spécial

L'enseignement spécial est organisé en faveur des groupes vulnérables et des catégories socioprofessionnelles spécifiques, en fonction de leurs besoins particuliers.

Il est assuré soit dans des établissements spécialisés, soit dans des classes spéciales incorporées dans les écoles, ou par intégration des apprenants en situation d'handicap dans les classes existantes des écoles ordinaires à tous les niveaux d'enseignement.

3.2.2 De l'éducation non formelle

L'éducation non formelle comporte des activités ci – après :

- le rattrapage scolaire,
- l'alphabétisation ;
- l'apprentissage ;

- La formation professionnelle et
- L'éducation professionnelle et permanente

3.3 Des politiques éducatives dans le cycle maternel et primaire

L'enseignement maternel est payant et non obligatoire et est sanctionné par un certificat.

L'enseignement primaire est gratuit et est sanctionné par les épreuves terminales appelées test national de fin d'étude primaire, en signe **tenafep**.

3.4 Des politiques éducatives dans le cycle secondaire et humanités

Au niveau secondaire, les études ne sont pas encore gratuites comme mentionné dans la loi cadre. Il compte deux ans appelé enseignement de base et est certificatif par l'organisation de l'épreuve appelée **test national sur l'orientation scolaire et professionnelle, en sigle tenasosp**. Conduit à orienter les élèves pour affronter les humanités d'une manière orientée.

Au niveau des humanités, les épreuves certificatives sont regroupées en deux volets, les préliminaires et la session spécifique. Ces épreuves sont

sanctionnées par un diplôme d'Etat équivalent au diplôme de baccalauréat.

3.5 Des politiques éducatives dans l'enseignement supérieur et universitaire

3.5.1 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a pour mission de former les cadres de haut niveau, spécialisés pour l'exercice d'une profession ou d'un métier, notamment dans les secteurs prioritaires qui sont l'éducation, la santé, l'agriculture, la technologie, la gestion et les arts.

Il comprend :

- Les instituts supérieurs techniques ;
- Les instituts supérieurs techniques artistiques ;
- Les instituts supérieurs technologiques,
- Les instituts supérieurs pédagogiques ;
- Les instituts supérieurs pédagogiques et techniques ;
- Les écoles supérieures.

3.5.2 L'enseignement universitaire

L'enseignement universitaire a pour mission :

- Former les cadres de conception capables de contribuer à la transformation qualitative de la société ;

- Contribuer à l'évolution de la science par l'organisation de la recherche fondamentale et appliquée orientée vers le développement ;
- Assurer et promouvoir la diffusion des résultats de la recherche.

3.5.3 Des politiques éducatives de l'enseignement supérieurs et universitaire de la RDC depuis 2025

L'enseignement supérieur et universitaire en RDC est actuellement complet du type LMD, **licence - maîtrise et doctorat dans toutes les filières.**

a. vision

Mettre en place un système éducatif performant inclusif et équitable.

b. Missions

- Amélioration de la qualité de la formation et des conditions socioprofessionnelles du personnel ;
- Promotion de la recherche et collaboration interuniversitaires ;
- Gouvernance et leadership académiques ;
- Protection du patrimoine et assainissement du milieu universitaire.

c. Valeurs

Intégrité, discipline, solidarité et compétence

d. Les dix commandements à respecter aux établissements

- Numériser l'ensemble de domaines de gestion : administratif, académique, financier et patrimonial ;
- Respecter les textes légaux et réglementaires, ainsi que des toutes dispositions arrêtées par la tutelle ;
- Elaborer des manuels des procédures de gestion administrative, financière, technique et patrimoniale ;
- Respecter les attributions de chaque service et de chaque poste de travail ;
- Tenir régulièrement les réunions tel que prévue dans les textes en produire les procès-verbaux à transmettre à la hiérarchie ;
- Elabore le budget, de faire approuver par le conseil d'établissement et en assurer le respect et l'exécution ;
- Produire les états financiers et tenir de façons régulière les livres comptables de banques et de caisses ;
- Respecter le versement des quotités tel que prévu dans l'instruction académique en vigueur ;
- Protéger les biens de l'établissement notamment par la tenue régulière des inventaires, la codification des immobilisations, l'obtention des titres de propriété et

l'autorisation de la tutelle pour l'utilisation des frais relatifs à l'effort de construction

- Faire valider tous les contrats partenariat-public-privé par la tutelle.

CONCLUSION

De tout ce qui précède nous voyons l'utilité de l'éducation pour l'individu et pour toute une nation. Elle est à la base de tout développement. Il y a lieu alors de la considérer comme de l'investissement. La question de rentabilité doit être examinée avec beaucoup de soins. Les formations à rendement négatif montrent que les gains monétaires seuls ne rendent pas compte de la rémunération de ces professions qui connaissent des formes de gratification non monétaires. De plus la demande à leur égard se maintient car les investissements éducatifs sont réalisés par les parents animés par d'autres motifs que la rentabilisation de leur avance. Autrement dit le bénéfice d'un investissement en capital humain ne va pas intégralement dans le salaire. Les avantages tirés de l'éducation sont énormes. Certains aspects sont difficilement estimables du fait de leurs caractères non pécuniaires. Les taux de rentabilité ne reflètent toujours pas la réalité mais il constitue des indicateurs pour des analystes et pour les décideurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque mondiale (1988) : L'éducation en Afrique sub-saharienne : pour une stratégie d'ajustement de revitalisation et d'expansion
2. Banque mondiale (1987) : Le financement de l'éducation dans les pays en voie de développement.
3. BEKER Gary (1993): Human capital, Third Edition, University de Chicago Press
4. BERTHELEMY et SECK: La croissance économique au Sénégal, OCDE, 1997
5. COMGS Philip (1967) : La crise mondiale de l'éducation, UNESCO
6. DELORS J. (1993) : L'éducation u trésor est caché dedans, Ed. Odile Jacob
7. De VREYER P : La demande d'éducation en Côte d'Ivoire, Revue d'Economie du Développement n°3, Sept. 1993
8. GAYE DAFPE et A. DIAGNE : rendement interne et coût d'un diplômé de l'UCAD, FASEG/CREA, juin 1994
9. GRAVOT Pierre (1993) : Economie de l'éducation, Ed. Economica
10. KINVI D. LOGOSSAH : Capital humain et croissance économique: une revue de la littérature Economie et Prévision n°116, 1994
11. KI-ZERBO (1990) : Eduquer ou périr : impasses et perspectives africaines, UNESCO

12. AUKRUST, Odd (1959) : Investissement et croissance, Revue de la mesure de la productivité n°16, ocde
13. AUKRUST O.et Juul BJERKE (1959) : Real capital and Economic growth in Norway 1900-1956, Cambridge
14. Levy GARBOUA et Louis MINGAT : Les taux de rendement de l'éducation
15. ORIVEL, F. : Education primaire et croissance en Afrique sub-saharienne : les conditions d'une relation efficace, Revue d'Economie. Du développement, 1/1995
16. PSACHAROPOULOS (1988) : L'éducation pour le développement : une analyse des choix d'investissement, Economica.
17. SCHULTZ Théodore (1983) : Il n'est de richesse que d'hommes, Economie sans rivages
18. SCHULTZ Théodore : "Some observations on the allocation of resources in high education", Université de Chicago 1960, "Investment in man" (1959)
19. VAIZEY John (1962) : Economie de l'éducation, Editions ouvrières,
20. YAO YAO Joseph : Ressources humaines, développement et croissance en Côte d'Ivoire, CIREs, Abidjan 1995
21. NSILU M., Séminaire de socio économie de l'éducation, 3^{ème} cycle, DEA, UPN, 2020.
22. Journal officiel de la RDC, loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.